



Association Sportive Automobile du JURA

6, chemin du Bief d'Arroz - Les Frasses
39400 MORBIER

Téléphone mobile : 06.79.77.39.35 Fax : 03.84.33.57.88
E-mail : asa.jura@wanadoo.fr Site Web : www.asajura.fr

34^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DES MONTS DU JURA

REGLEMENT PARTICULIER 9 et 10 Juin 2012

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du JURA

Organise le Samedi 9 et Dimanche 10 juin 2012, en qualité d'organisateur administratif et technique, une épreuve automobile régionale dénommée : **34^{ème} COURSE DE COTE DES MONTS DU JURA.**

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2012 (coefficient 2), le Challenge Bourgogne Franche-Comté 2012, le Challenge ASA JURA 2012.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro **33** en date du **30 mars 2012**, et enregistré à la **FFSA** sous le permis d'organisation numéro **R 183** en date du **6 avril 2012**.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p. Officiels :

EPREUVE REGIONALE

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.DEFFRENNES Georges	Licence n° 1227
Commissaires Sportifs	M. CUNY Jacques	Licence n° 3036
	M. LOMBARD Philippe	Licence n° 1910
Directeur de Course :	M.COURANT Thierry	Licence n° 1640
Directeurs de Course Adjoint :	M.VOILLAT Alain	Licence n° 1912
Commissaire Technique responsable :	M.DIVERT Bruno	Licence n°40573
Commissaire Technique adjoint :	M.GEORGES Gérard	Licence n°24531
Commissaire Technique Stagiaire :	M.QUERRY Laurent	Licence n°
Médecin responsable :	Docteur Daniel GRANDCHAVIN	
Chargé de la mise en place des moyens :	M.GERARD François et BUEB Lenny	
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	M. RODRIGUEZ Jean-Jacques	
Chargé de presse :	M. GUINCHARD Raymond	
Chargé des Commissaires de route :	Madame RODRIGUEZ Nicole	
Chronométrateurs :	ASA FRANCHE-COMTE	

1.2p. Horaires :

- Clôture des engagements : le 4 juin 2012 à minuit
- Publication de la liste des engagés : le vendredi 8 Juin 2012
- Vérifications administratives le samedi 9 juin 2012 de 10h00 à 17h30 et le dimanche 10 juin 2012 de 7h à 8h.
- Vérifications techniques le samedi 9 Juin 2012 de 10h00 à 18h00 et le dimanche 10 juin 2012 de 7h00 à 8h30.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 10 Juin à 9h00 au parc départ
- Essais non chronométrés : 2 manches le samedi 9 Juin de 15h00 à 18h00 et le dimanche 10 Juin de 8h00 à 9h15 (seul, sont admis aux essais libres, les concurrents ayant passés aux vérifications administratives et techniques)
- Essais chronométrés le dimanche 10 Juin de 9h30 à 11h00
- Briefing des pilotes le dimanche 10 Juin à 11h00
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 11h00

- **Course :**

- 1^{re} montée le dimanche 10 Juin de 11h15 à 13h15
- 2^e montée le dimanche 10 Juin de 13h30 à 15h30
- 3^e montée le dimanche 10 juin de 16h00 à 18h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage. **DOUBLE MONTE AUTORISEES.**

- Affichage des résultats provisoires 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé.
- PODIUM le dimanche 10 Juin à 18h30
- Remise des prix le dimanche 10 Juin à 18h30
- Les concurrents pourront retirer les coupes correspondantes à leurs récompenses ainsi que le Palmarès le dimanche 10 Juin à 19h30 au Podium. (les chèques seront envoyés dans la semaine suivant l'épreuve)
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le samedi 9 Juin à 14h30
Réunion 2 : le dimanche 10 Juin à 9h00
Les réunions suivantes seront fixées par le président du collège

1.3p. Vérifications :

- Vérifications administratives à FONCINE le BAS, le samedi 9 Juin de 10h00 à 17h30 et le dimanche 10 juin de 7h00 à 8h00
- Vérifications techniques à FONCINE le BAS, le samedi 9 Juin de 10h00 à 18h00 et le dimanche 10 juin de 7h00 à 8h30
- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage CALDAS à MOREZ. Taux horaire de la main-d'œuvre : (45 € TTC maxi)

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

- Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 18h00 le samedi 9 et à 8h30 le dimanche 10 juin 2012.
- A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 10 Juin à 9h00

Pesage des voitures : libres - lieu : contrôle technique.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Jean-Paul ARMION – 60, Côte au Soleil – 39130 HAUTECOUR
Tel : 03-84-25-81-56 **Aucune inscription par fax**

jusqu'au lundi 4 juin à minuit

Les frais de participation sont fixés à 170 € avec publicité (340 € sans la publicité optionnelle)
Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés d'un chèque de participation

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 150. DOUBLE MONTE AUTORISEES.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2p. Carburant - Pneumatiques - Equipements :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

4.2.7. Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Voitures fermées et GT, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de tous les parcours précédents.

4.3p. Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Parcours :

La Course de Côte des Monts du Jura emprunte le parcours suivant: sur la D 62 entre le X de la D437 / D 62 à FONCINE le BAS et Les Monnets Commune de FORT du PLASNE.

La course se déroulera en 3 montées

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 50m après le carrefour de la D 62 et de la D437 sur la D 62.

Arrivée : 500 m avant l'entrée du lieu-dit Les Monnets

Pente moyenne : 7 %

Longueur du parcours : 1650 m

Modalités de retour au départ : par la route de la course

Parc départ : sur D437, après le carrefour D437 / D 62 direction Les Planches en Montagne

Parc arrivée : sur D62 avant Les Monnets

6.2p. Route de Course :

Préciser les modalités d'accès au départ : voir plan de la course joint.

6.3p. File de départ :

File de départ : D437

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4p. Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5p. Parc Concurrent :

Les parcs concurrents seront situés sur la D437 sur 800 m à partir du X D437/D 62 direction Les Planches en Montagne.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10h00 le samedi 9 Juin

Les remorques devront être garées sur le lieu indiqué par l'organisateur le jour de l'épreuve

6.6p. Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D 62 (parcours de la Côte) vers le départ à FONCINE le BAS.

6.7p. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : carrefour D437 / D 62
- pendant les essais et la course au parc d'arrivée : Place de FONCINE le BAS
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Place de FONCINE le BAS

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p. **Permanence :**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à :
Place de FONCINE le BAS - de 9h00 à 19h00 le samedi 9 juin et de 7h00 à 20h00 le dimanche 10 juin 2012.
Téléphone permanence n° 06 79 77 39 35
Centre de secours le plus proche : POMPIERS sur place + Centre Hospitalier de Champagnole

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2p. **Conférence aux pilotes (briefing) :**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au parc concurrent le dimanche 10 juin à 11h00
La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire

7.3p. **Course :**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.
Procédure de départ : horloge

7.4p. **Echauffement des pneumatiques :**

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : **NON AUTORISEE**
Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Courses de Côte comptant pour la Coupe de France :

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p. Prix : 5 premiers du scratch, groupe, classe et classement dames récompensés (en fonction du nombre de partants)

➔ Prix cumulables

SCRATCH		GROUPE			PARTANTS	CLASSE					DAME
1 ^{er}	220€ + 1c	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	
2 ^{ème}	190€ + 1c	50 €			1 à 3	85€ + 1c					1 ^{ère} : 80€+1 c 2 ^{ème} : 1 c
3 ^{ème}	160€ + 1c	60 €	40 €		4 à 6	170€+1c	100€+1c	50€			1 ^{ère} : 90€+1c 2 ^{ème} : 40€+1c
4 ^{ème}	130€ + 1c	70 €	50 €	30 €	7 à 9	170+1c	100€+1c	60€+1c			
5 ^{ème}	100€ + 1c	80 €	60 €	40 €	10 et +	170€+1c	100€+1c	70€+1c	50€	30€	

Les chèques seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant l'épreuve.

10.3p. **Coupes :**

➔ Coupes non cumulables

Une coupe récompensera également des commissaires désignés par le sort.

10.4p. **Podium, Remise des Prix et Coupes :**

La remise des coupes aura lieu au Podium situé à FONCINE le BAS le dimanche 10 juin à 18h30 ou en cas de mauvais temps, sous le chapiteau sur la place de FONCINE le BAS.